

Les droits des mères sont-ils solubles dans le mariage gay?

Publication: 13/11/2012 06:00

MARIAGE GAY - Historiquement, les droits des gays et les droits des femmes sont intrinsèquement liés, les avancées des uns profitant aux autres. Ce n'est pas le cas de la loi pour le mariage gay, régression notable des droits des femmes mères.

La [loi autorisant le mariage entre personnes du même sexe, aussi appelé "mariage gay", a donc été adoptée](#) par le gouvernement Ayrault. Un progrès pour les couples homos, qui grâce à ce "mariage pour tous" bénéficieront des mêmes droits que les couples hétéros et d'un vrai mariage en mairie.

Puisqu'il faut le préciser en préambule, de mon point de vue, l'homosexualité est une orientation sexuelle et/ou amoureuse. En aucun cas je ne considère l'homosexualité comme une maladie / une déviance / une punition de Dieu. Ce préalable étant établi, permettez-moi, toute homophobie exclue, mais sans tabou, de m'interroger sur la loi dite "du mariage pour tous". Car à trop vouloir pousser la logique égalitariste à son paroxysme, on en oublie parfois les dommages collatéraux: les droits des mères sont-ils solubles dans le mariage gay?



Le retour du "chef de famille"?

Si Taubira à la Justice et Bertinotti à la Famille ont déclaré écarter les effrayants termes "parent 1, parent 2" (le simple choix "allaitement ou biberon?" peut virer à l'incident diplomatique, alors choisir qui sera parent 1 risque de faire exploser le taux de divorces) du projet de loi, il reste un énorme flou sur la terminologie exacte employée sur nos nouveaux livrets de famille.

Lors de sa dernière conférence de presse, Christiane Taubira a assuré qu'une formule large serait trouvée, du type "pères ou mères ou parents ou toute autre personne ayant autorité sur l'enfant ou faisant officie de figure d'attachement sécurisée". S'il appartient aux couples gays de se définir, il serait intéressant de consulter également les couples hétéros sur la façon dont ils envisagent leur famille?

Ainsi, le père en "parent 1" serait un énorme retour en arrière, en direction du patriarcat, avec un retour à la notion de "chef de famille" pourtant abolie par la loi du 4 juin 1970. L'égalité parentale est un droit conquis de haute lutte, aussi bien pour les pères que pour les mères: il faut en faire profiter les couples gays, pas la remettre en question dans les couples hétéros.

Le congé paternité volé légalement par le "petit-ami de la mère"

Le congé paternité est une des avancées majeures des dernières années, en matière d'égalité parentale. Il permet non seulement au père d'accompagner la mère dans ses premiers pas de parent, évitant ou prévenant la dépression post-partum et aidant au retour au travail post-congé maternité, entre autres.

Mais surtout, le congé paternité permet au père de trouver sa place de parent. Il a été prouvé notamment dans cette étude relayée par l'association Les Papas = Les Mamans [que les pères passant de longs moments avec leurs enfants dès les premiers jours de leur vie sont par la suite plus impliqués](#). Or, la nouvelle terminologie du congé paternité, devenu "congé paternité et d'accueil à l'enfant", précise qu'il peut être pris "indifféremment par le père ou le compagnon / la compagne de la mère".

Ou l'invention du père interchangeable, dont nous parlions avec mon co-auteur Loïc Lecanu dans notre livre ironique sur les familles d'aujourd'hui (1). Dès lors, comment exiger un égal partage des tâches éducatives et parentales, (actuellement, elles sont réparties à 80/20% d'après les études du Laboratoire de l'égalité: "Les mères restent, au sein du ménage, les principales pourvoyeuses de temps parental, fournissant plus du double de celui des pères" dicit Christine Barnett-Verzat (2)) comment exiger un partage équitable, donc, quand le père peut être congédié et remplacé du jour au lendemain, au gré de la mère -seule responsable du choix, un simple courrier de sa part désignant qui peut profiter du congé paternité suffisant?

Si un congé d'accueil est évidemment nécessaire pour tous les couples, homos ou hétéros, priver les pères d'un congé plébiscité par près de 70% d'entre eux n'est en rien un progrès pour l'égalité parentale. La paternité ne se définit pas par "celui qui couche avec maman". La paternité ne se remet pas en question. Elle est.

La retraite des mères, la double peine

Les mères bénéficient actuellement de 4 trimestres de retraite de "majoration maternité", dédommagement pour leurs périodes de grossesse et d'accouchement.

Déjà remise en cause par le gouvernement précédent, la loi sur le mariage gay instaure cette fois une répartition de ces 4 trimestres de majoration maternité entre les deux parents de couples gays -ou hétéros. Ou comment les mères subiront la double peine, les discriminations liées à l'embauche où elles sont considérées comme des "agents à risque" pour reprendre le terme employé par Brigitte Grésy, IGAS et auteure de rapports sur l'égalité hommes/femmes, [lors de la conférence "Maman travaille" de février dernier](#); mais aussi les 20% de salaire en moins de ce fait, les mois éloignées du marché du travail, et en sus, elles perdront cette maigre majoration.

Outre l'aspect financier, la symbolique est importante: l'Etat dit aux mères qu'il ne reconnaît pas l'injustice relative dont elles sont l'objet au travail et n'entend donc pas la réparer. La mère homosexuelle qui aura accouché et aura perdu des mois de vie professionnelle, d'avancement potentiel, etc., devra donc elle aussi renoncer à une partie de ces trimestres... Avec une onde de choc sur les grands-parents, de moins en moins impliqués faute de volonté, mais surtout faute de moyens et de temps, comme analysé dans *Eloge de l'entant roi* (2012) ou *Maman travaille* (2011).

Avec un âge de départ à la retraite de plus en plus tardif, l'explosion des familles et l'éloignement géographique, la solidarité entre les générations d'une même famille se limite aujourd'hui aux pubs Bonne-Maman.

D'autres questions encore surgissent, comme ce qu'il adviendra de la question des mères porteuses -et donc de la location du corps. Vivrons-nous dans un Etat qui ne reconnaît pas les travailleuses et travailleurs du sexe, mais qui promeut la mise à disposition, moyennant finances, de l'utérus?

Au sein de l'association "[Maman travaille](#)" que je préside, nous sommes très divisées sur cette question. Certaines membres fondatrices sont de farouches militantes pro-mariage gay, de part leur vie personnelle, professionnelle ou par conviction.

D'autres s'y opposent franchement. Pour ma part, si je suis vivement pour l'égalité entre homos et hétéros et pour un mariage pour tous, je considère que la promulgation du mariage gay ne doit pas se faire au détriment des droits des mères.

En présence, on peut s'interroger sur une loi bâclée, présentée incomplète, incertaine, sans proposition de vocabulaire précis, en mettant des bouts de scotch çà et là et en prenant sur les droits des femmes pour donner les restes aux couples gays. Via un communiqué, [le Mouvement Mondial des Mères \(Make Mothers Matters\)](#) a demandé le lancement d'Etats Généraux de la Famille. Le gouvernement dispose d'assez de talents et d'experts du sujet pour lancer une vaste réflexion collective sur ce qu'est un parent.

Les couples homos méritent une meilleure loi, une loi qui fasse l'unanimité, une loi qui les reconnaisse pleinement, sans langue de bois, sans honte, sans bricolage, et sans rogner sur les droits des pères ou des mères -y compris des pères ou des mères homosexuels.

(1) *J'aime ma famille* (2010, Robert Laffont)

(2) *Focus - Le temps des mères, le temps des pères*, Informations sociales n° 153 - 2009 - CAIRN